# Information et communication: stratégie pour l'Union européenne

2002/2205(INI) - 20/04/2004

La Communication présentée par la Commission préconise de mettre à profit les années à venir pour consolider l'acquis que représente la stratégie d'information et de communication de l'UE depuis juillet 2002. La Commission souligne que la stratégie d'information et de communication de l'Union européenne à destination du grand public devra s'adapter à de nouveaux défis, liés, notamment, à sa première année d'application dans une Europe élargie. En effet, l'élargissement de l'Union ne fait que renforcer la pertinence des concepts de partenariat et de déconcentration qui sous-tendent cette stratégie.

La Commission estime que l'objectif principal consiste à améliorer la perception de l'Union européenne, de ses institutions et de leur légitimité, en approfondissant la connaissance et la compréhension de ses missions, de sa structure et de ses réalisations, ainsi qu'en établissant un dialogue avec les citoyens. Elle préconise à cet effet de mobiliser la curiosité des citoyens par un message ancré dans des valeurs communes, mais dont le contenu soit suffisamment concret pour que les citoyens puissent l'appréhender. À ces fins, elle propose, en raison des différentes échéances de l'année 2004, d'actualiser les stratégies qui sous-tendent les différents thèmes d'information prioritaires précédemment identifiés dans le cadre du programme d'information Prince ("élargissement", "avenir de l'Union", "espace de liberté, de sécurité et de justice", "euro", "rôle de l'Europe dans le monde") et juge indispensable de réfléchir à la pertinence éventuelle d'autres thèmes qui puissent, dans un souci de cohérence, mieux correspondre à ses propres priorités politiques. En outre, elle estime que l'élargissement de l'Union devra s'accompagner d'un renforcement de la coopération interinstitutionnelle, fondée sur une reprogrammation et sur une redéfinition mieux hiérarchisée des différents thèmes d'information prioritaires pour les années 2005 et suivantes. Cette programmation deviendrait pluriannuelle (2005-2009) et serait assortie d'un suivi annuel ainsi que d'une évaluation à mi-parcours, fondés sur des indicateurs d'impact à définir, afin de mieux correspondre à la durée de la législature et au mandat de la Commission. La Commission aborde ensuite la question de la mise en synergie des moyens d'action, en détaillant les éventuelles adaptations, rationalisations et extensions des différents instruments de la stratégie (partenariats proposés aux États membres ainsi qu'à leurs collectivités locales et régionales; relais et réseaux; divers outils audiovisuels, multimédias et de sondage), ainsi que la mise à disposition des ressources financières adéquates, aussi bien au niveau central que dans les futures vingt-cinq représentations.

INCIDENCE FINANCIÈRE :

Enveloppe globale de l'action (intervention financière et assistance technique) : 193,239 mios EUR en CE (65,169 mios EUR en 2004 ; 63,835 mios EUR en 2005 ; 64,235 mios EUR en 2006).

Période d'application : 2004-2006.

Estimation globale pluriannuelle des dépenses 2004-2006 (en crédits d'engagement et par ligne budgétaire):

- Intervention financière : 179,205 mios EUR ventilés comme suit :

160202 Information du citoyen par les médias : 28,165 mios EUR ;

160203 Communication directe par les médias : 8,300 mios EUR ;

160301 Analyse de l'opinion publique et actions de proximité : 22,800 mios EUR :

160302 Actions de communication : 27,190 mios EUR ;

160402 Outils d'information au citoyen : 24,250 mios EUR ;

160403 Outils de communication : 15,900 mios EUR ;

160501 Relais d'information : 52,600 mios EUR.

- Assistance technique : 14,034 mios EUR ventilés comme suit :

16010401 Actions générales d'information sur l'UE : 0,540 mios EUR ;

16010402 Relais d'information : 0,942 mios EUR ;

16010403 Programme PRINCE : 8,352 mios EUR ;

16010404 Actions de communication : 4,200 mios EUR

- Incidence sur les ressources humaines : 3,900 mios EUR (1,300 mios EUR/an).

COUT TOTAL 2004-2006 : 197,139 mios EUR.